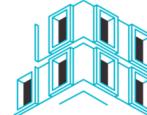




Département du Calvados

Mairie de TREVIERES

17 Place Charles Delangle 14710 TREVIERES

PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Loïc PERIOT en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022
2. Terrain du Clos Fournier
3. Mise à disposition de la salle des fêtes : école du cirque
4. Fond d'appui pour les territoires innovants séniors : devis
5. Adhésion ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)
6. Subventions associations
7. Comptabilité M57
8. La Poste
9. Groupement d'achat d'électricité et de gaz du SDEC
10. Tarifs du service d'autopartage
11. Travaux de plomberie à la Gendarmerie : devis
12. Compte rendu des commissions
13. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Terrain du Clos Fournier

La commune est propriétaire d'un terrain de 570 m² au Clos Fournier. Des estimations ont été demandées au notaire et à deux agences immobilières pour en connaître la valeur en cas de décision de vente. Il est estimé entre 28 000 € et 50 000 € nets vendeur.

Teneur des discussions :

Laetitia MOREAU demande s'il est possible, en cas de vente du terrain, de prévoir un autre endroit pour faire un terrain de pétanque dans ce secteur. C'est possible dans l'espace public à côté du transformateur électrique au sud du lotissement en limite du champ. Prévoir une réunion publique de quartier pour ce sujet.

Discussions autour du prix de vente, Laetitia MOREAU et Patrick WATERS proposent un prix de vente à 55 000€, les autres autour de 50 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEZ-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- De vendre le terrain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C X A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P C X A	P X C A	P X C A		

- De fixer le prix à 50 000€ nets vendeur

3. Mise à disposition de la salle des fêtes : école du cirque

Georges le clown souhaite créer une école du cirque à Trévières à la rentrée prochaine. Il aurait besoin d'une mise à disposition gratuite de notre salle des fêtes.

Teneur des discussions : Delphine BOULOT résume son échange avec Georges le Clown, et présente le projet. Horaire proposé le mercredi de 14h à 16h pour un tarif annuel de 145€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- De mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement

4. Fond d'appui pour les territoires innovants séniors : devis

Conformément à la délibération 2022-46 du 1^{er}/03/2022, nous avons candidaté au fond d'appui pour les territoires innovants séniors. Notre candidature a été retenue et nous avons obtenu 10 000 €.

Afin de lancer le diagnostic, nous devons accepter les devis qui ont été présentés dans notre dossier (joints à la note de synthèse) :

- Gérontopôle Normandie : 9 750 € (association non assujettie à la TVA)
- UFCV : 3 062 € (association non assujettie à la TVA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'accepter les devis et d'autoriser Madame le Maire à les signer

5. Adhésion ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

Regroupant les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'État et du Mouvement sportif. L'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de soutenir les collectivités dans la mise en place de la politique sportive, de capitaliser et échanger sur les expériences des élus locaux en charge des sports.

L'ANDES dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 8 000 communes, composé de Maires, de Maires adjoints au sport, d'élus locaux et intercommunaux, ayant reçus délégation de leur conseil municipal.

Le délégué départemental de l'ANDES est venu à la rencontre de Madame DUFOUR et Monsieur FOSSEY pour présenter l'association. (Site internet de l'association : <https://www.andes.fr/>)

- L'adhésion annuelle pour une collectivité de notre taille s'élève à 57 €.

Teneur des discussions :

Frédéric FOSSEY explique l'objectif de cette adhésion : avoir un support et une aide dans le montage de nos dossiers de subventions liés aux pratiques et aux équipements sportifs.

Départ de la réunion de Martial LEGROS à 20h40, suite à une urgence du SDIS (pompier de garde).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'adhérer à l'ANDES

6. Subventions associations

L'association « Un tiers-lieu » à Trévières a présenté une demande de subvention de 1 500 €. Celle-ci a été étudiée en commission le 19 mai et l'ensemble des élus présents a validé une subvention de 1 200 €. L'atelier dédié au tiers-lieu a été organisé le 08 juin dernier.

Teneur des discussions :

Rappel des objectifs du tiers lieux, besoin d'un fonds de roulement pour des petites fournitures, achat de boissons et nourriture, pour les animations proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'attribuer une subvention de 1200 € à l'association « Un tiers lieu à Trévières »

7. Comptabilité M57

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable. Il intègre régulièrement les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

Il a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1er janvier 2024.

L'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ) autorise les collectivités territoriales et leurs établissements publics à opter de manière anticipée, pour ce référentiel, par délibération.

L'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique a apporté un certain nombre d'assouplissements aux règles budgétaires et comptables prévues par l'instruction M57, applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de moins de 3 500 habitants (dispense d'adoption d'un règlement budgétaire et financier, de présentation croisée nature/fonction notamment) tout en maintenant pour ces collectivités la faculté de pratiquer la fongibilité des crédits autorisée par l'instruction M57.

Ainsi, l'organe délibérant peut accorder à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de chapitre à chapitre, au sein de chaque section dans la limite qu'il aura fixée et qui ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ainsi, opter pour la M57 dès le 1er janvier 2023 permet d'anticiper l'obligation légale dans de bonnes conditions, en bénéficiant d'un accompagnement renforcé des services de la DGFiP, ainsi que du prestataire informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'appliquer, au 1er janvier 2023, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire

8. La Poste

La visite du bâtiment de la Poste a eu lieu pour permettre à tous de bien visualiser les locaux et le potentiel de l'immeuble.

Teneur des discussions :

Rappel de la volonté du conseil municipal de rénover les 3 logements des étages. La question du devenir du service de La Poste sur notre commune est en cours d'étude.

9. Groupement d'achat d'électricité et de gaz du SDEC

La commune est membre du groupement d'achat d'énergies du SDEC ENERGIE. L'accord-cadre doit être renouvelé et la procédure lancée en septembre prochain. Le courrier du SDEC a été transmis à chaque membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'accepter de rester membre du groupement d'achat

10. Tarifs du service d'autopartage

Les tarifs du service d'autopartage n'ont pas évolué depuis sa mise en place en 2018 : 6 € la ½ journée et 10 € la journée.

Teneur des discussions : Échanges autour des conditions de bonne utilisation du véhicule et des moyens de contrôle. Demande à faire au prestataire (CLEM) pour savoir si nous pouvons restreindre l'usage à un nombre de jours par mois par personne. Échanges autour du tarif raisonnable à appliquer. Rappel que ce service est actuellement déficitaire pour la commune. Rappel des hausses de tarif des énergies. Volonté de garder un tarif bas afin d'aider la population qui en a le plus besoin. Les élus qui ont voté contre souhaitaient un tarif plus bas que celui retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P C X A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P C X A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P C X A	P C X A		

- De fixer de nouveaux tarifs à 8 € la demi-journée et 13 € la journée à partir du 1^{er} septembre 2022.

11. Travaux de plomberie à la Gendarmerie : devis

La plomberie de la gendarmerie doit faire l'objet d'une révision complète (changement des mitigeurs et robinets). Des devis ont donc été demandés :

- SARL FOUCHER : 5 232,00 € HT (5 755,20 € TTC)

- SARL COLOMBE : 266,17 € HT + 193,63 € HT + 2 337,17 € HT soit un total de 2 796,97 € HT (3 356,36 € TTC)

Teneur des discussions :

Questions sur les durées de garantie du matériel non visibles sur les devis, questions sur les écarts de prix et de quantités sur les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW (pouvoir)	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS (absent)
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- De retenir les devis de l'entreprise SARL COLOMBE
- D'autoriser Madame le Maire à les signer.

12. Compte-rendu des commissions communales

Quelques informations :

- Forum des associations le 10 septembre matin à la salle des fêtes + pot d'accueil des nouveaux habitants
- 96 % de réussite au Diplôme National du Brevet au collège Octave MIRBEAU
- Ateliers cuisiner normand en préparation
- Discussion autour du maintien ou non du feu d'artifice de la saint Exupère, à décider en fonction de la météo
- Retour de Martial LEGROS à 22h00

13. Questions diverses

- Proposition INOLYA
- Rétrocession du gymnase du collège
- Compromis de vente de la maison rue Edmond de Laheudrie
- Atelier de travail dédié à la réponse à l'appel à projet « Aménagement et requalification d'espaces publics » : lundi 05/09/2022 à 18h30
- Atelier « Petites Villes de Demain » pour fixer le périmètre ORT : 26/07 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

La prochaine réunion est fixée au 23 août 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

90. Terrain du Clos Fournier
91. Mise à disposition de la salle des fêtes : école du cirque
92. Fond d'appui pour les territoires innovants séniors : devis
93. Adhésion ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)
94. Subventions associations
95. Comptabilité M57
96. Groupement d'achat d'électricité et de gaz du SDEC
97. Tarifs du service d'autopartage
98. Travaux de plomberie à la Gendarmerie : devis

Signatures :

Président	Secrétaire